

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Monsieur Arnaud REYNAUD, Directeur de Recherche, Directeur de l'UMR Toulouse School of Economics - Recherche (TSE-R)

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 940 – Toulouse School of Economics - Recherche:

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 940, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

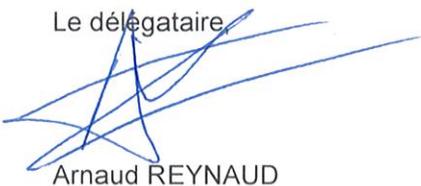
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud REYNAUD, Mme Nathalie LALBERTIE, Secrétaire Générale de l'UMR, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à compter du 6 juillet 2020.

Elle annule et remplace la délégation consentie à M. Jean-Marie LOZACHMEUR et Mme Nathalie LALBERTIE, en date du 10 octobre 2018.

Fait à Toulouse, le 15 juillet 2020

Le délégataire,



Arnaud REYNAUD

La délégataire,



Nathalie LALBERTIE

La Présidente,



* Corinne MASCALA